

## **GE\_GERICHTE JTDP/1468/2024 vom 2. Dezember 2024**

GE Cour de justice, 2024-12-02, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_JTDP\\_1468\\_2024](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTDP_1468_2024)

FR: GE\_GERICHTE JTDP/1468/2024 du 2 décembre 2024

IT: GE\_GERICHTE JTDP/1468/2024 del 2 dicembre 2024

### **Erwägungen**

#### **E. 0**

- 33 -

P/14320/2024

Total : CHF 8'012.05 Observations : - 31h25 admises\* à CHF 200.00/h = CHF 6'283.35. -  
Total : CHF 6'283.35 + forfait courriers/téléphones arrêté à 10 % vu l'importance de  
l'activité déployée (art. 16 al. 2 RAJ) = CHF 6'911.70 - 5 déplacements A/R à CHF 100.- =  
CHF 500.- - TVA 8.1 % CHF 600.35 \*Réduction de : -1h15 (chef d'Etude) pour le poste  
"Conférences" : la conférence avec la famille du client du 28.11.2024 n'est pas prise en  
charge par l'AJ; -5h00 (chef d'Etude) pour le poste "Procédure" : le temps de lecture et  
étude du dossier est excessif vu la nature de la cause. \*Ajout de : -5h45 et 2 déplacements  
(collaborateur) pour l'audience de jugement et la lecture du verdict.

Restitution de valeurs patrimoniales et/ou d'objets Lorsque le présent jugement sera devenu  
définitif et exécutoire, il appartiendra à l'ayant- droit de s'adresser aux Services financiers  
du pouvoir judiciaire (finances@justice.ge.ch et +41 22 327 63 20) afin d'obtenir la  
restitution de valeurs patrimoniales ou le paiement de l'indemnité allouée, ainsi que, sur  
rendez-vous, au Greffe des pièces à conviction (gpc@justice.ge.ch et +41 22 327 60 75)  
pour la restitution d'objets.

Notification à H\_\_\_\_\_, soit pour lui son défenseur d'office, Me J\_\_\_\_\_ Par voie postale  
Notification à K\_\_\_\_\_, soit pour lui son défenseur d'office, Me L\_\_\_\_\_ Par voie postale  
Notification au Ministère public Par voie postale Notification à A\_\_\_\_\_ Par voie postale

- 34 -

P/14320/2024

Notification à B\_\_\_\_\_ Par voie postale Notification à C\_\_\_\_\_ Par voie postale  
Notification à D\_\_\_\_\_ Par voie postale Notification à E\_\_\_\_\_ Par voie postale  
Notification à F\_\_\_\_\_ Par voie postale Notification à G\_\_\_\_\_ Par voie postale

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.